

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2024 A 18H30**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil d'Agglomération Creil Sud Oise.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN (absent de la délibération 24C084 à la délibération 24C089), Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Hervé ROBERTI, M. Emmanuel PERRIN, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Catherine MEUNIER (absente à la délibération 24C076), M. Babacar N'DIAYE, Mme Fabienne LAMBRE, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEAIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, M. Michel DUPLESSI (de la délibération 24C076 à la délibération 24C091), M. Loïc PEN, Mme Gillian ROUX, M. Laurent TARASSI, Mme Caroline BREBANT, M. Alexandre OUIZILLE, Mme Florence BOQUET.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Jean-François DARDENNE donne pouvoir à Mme Patricia RICHARD, M. Karim BOUKHACHBA donne pouvoir à Mme Döndü ALKAYA, Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE, M. Ahmet BULUT donne pouvoir à M. Babacar N'DIAYE, M. Ammar KHOULA donne pouvoir à M. Fabrice MARTIN, M. Hicham BOULHAMANE donne pouvoir à M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Céline LESCAUX donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO, Mme Ginette DECOURTRAY donne pouvoir à Mme Valérie LEFEVRE, M. Michel DUPLESSI donne pouvoir à M. Olivier CARRE (de la délibération 24C092 à la 24C111), Mme Estelle SUEUR donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. Jean-Michel ROBERT, Mme Bérénice TALL, Mme Caroline JACQUEMART, M. Gérald FACCHINI.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Loubina FAZAL, M. Johann LUCAS.

---

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>51</b>
<b>Quorum :</b>	<b>26</b>

**Délibération 24C076**

<b>Nombre de présents :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de représentés :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>44</b>

**De la délibération 24C077 à la délibération 24C083**

<b>Nombre de présents :</b>	<b>36</b>
<b>Nombre de représentés :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>45</b>

**De la délibération 24C084 à la délibération 24C089**

<b>Nombre de présents :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de représentés :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>44</b>

**De la délibération 24C090 à la délibération 24C091**

<b>Nombre de présents :</b>	<b>36</b>
<b>Nombre de représentés :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>45</b>

**De la délibération 24C092 à la délibération 24C111**

<b>Nombre de présents :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de représentés :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>45</b>

---

---

## SOMMAIRE

24C076 - MOTION : « CHOC DES SAVOIRS ».....	5
24C077 – ADHESION DE LA COMMUNE DE MONCHY-SAINT-ELOI A L'ACSO .....	7
24C078 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023.....	8
24C079 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023 .....	8
24C080 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023 .....	9
24C081 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023.....	9
24C082 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023 .....	9
24C083 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023.....	9
24C084 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023 .....	9
24C085 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023 .....	14
24C086 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023 .....	15
24C087 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023 .....	16
24C088 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023 .....	17
24C089 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023 .....	18
24C090 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2023 .....	19
24C091 - DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES CHARGEE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE RECYCLAGE DE LA COPROPRIETE LA COMMANDERIE - DEPOT DES LISTES.....	20
24C092 - MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LA VILLE DE CREIL.....	20
24C093 - RECOURS AU SERVICE CIVIQUE .....	21
24C094 - ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES COORDONNE PAR LE SE60 .....	22
24C095 - CHARTE D'ENGAGEMENT DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) .....	23
24C096 - MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE (MLVO) : SUBVENTION 2024 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT .....	24
24C097 - FINANCEMENT DES RENCONTRES DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRENEURIAT 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPOH .....	24
24C098 - COPROPRIETE DE LA COMMANDERIE A NOGENT SUR OISE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION D'UN CONCESSIONNAIRE POUR L'OPERATION DE RECYCLAGE DE LA COPROPRIETE .....	25
24C099 - GDV - CONVENTION ACSO / ADARS .....	26
24C100 - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR	

L'ORGANISATION DES TRANSPORTS EXTRASCOLAIRES ET PONCTUELS .....	27
24C101 - PROLONGATION DU DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES 2018-2020-2026 .....	27
24C102 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-OISE - AVIS SUR PROCEDURE DE MODIFICATION N°04 .....	28
24C103 - CONTRAT DE VILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2024 .....	29
24C104 - PTLCD - MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LE MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION .....	31
24C105 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ACSO AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP CENTRE DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CERDD).....	32
24C106 - PROGRAMME WATTY A L'ECOLE - PASSATION D'UN AVENANT .....	33
24C107 - CHOIX DU MODE DE GESTION DES SERVICES DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES .....	33
24C108 - AJUSTEMENT DU TARIF DE L'EAU .....	36
24C109 - ADHESION IDEAL CONNAISSANCE .....	36
24C110 - AVENANT À LA CONVENTION DE RÉSIDENCE MISSION CLEA - EMILIE BREUX .....	37
24C111 - CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAIENCERIE DE CREIL POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL MOSAIQUE 2024 SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ACSO.....	37
INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2024.....	40
INFO 02 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT .....	40

---

M. VILLEMMAIN :

*Le Conseil communautaire est ouvert. Je le refermerai immédiatement après vous avoir informé que nous écouterons un représentant du syndicat d'enseignants concernant le projet de réforme, le « choc des savoirs ». Ensuite, Madame LEHNER vous présentera une motion par rapport à ce même sujet. Je suspends ainsi la séance. Monsieur BOUDET, vous avez la parole.*

*La séance est suspendue quelques minutes pour l'intervention de Monsieur BOUDET.*

**24C076 - MOTION : « CHOC DES SAVOIRS »**

M. VILLEMMAIN :

*Je rouvre le Conseil communautaire, et je demanderai à Madame LEHNER de nous lire ou de nous commenter la motion que nous proposons, en soutien à ce mouvement qui nous touche de très près, puisqu'il touche nos enfants.*

Mme LEHNER :

*Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Monsieur BOUDET, pour cette explication très claire et malheureusement, très inquiétante. Cela fait plusieurs semaines maintenant que les représentants des syndicats enseignants et des enseignants de nos communes nous alertent. Les parents d'élèves partagent également leurs craintes, quant à cette réforme du « choc des savoirs », une réforme qui a été initiée, je le rappelle, par le Premier ministre actuel, lorsqu'il était rapidement et clairement Ministre de l'Éducation nationale. Elle avait pour but de réinstaurer l'uniforme à l'école, un examen obligatoire au sein de tout le territoire pour les CM2, l'impossibilité d'accéder au lycée sans avoir le brevet des collèges, entre autres. Nous constatons que le Gouvernement, actuellement, a tout de même été obligé de revoir sérieusement sa copie. Désormais, il est question, dans les circulaires qui sont adressées aux chefs d'établissement, de mettre en place des groupes de besoins.*

*Je trouve que nous avons inscrit, à bon escient, des guillemets dans la motion, avec des élèves qui commenceront finalement en classe entière et se retrouveront ensuite parqués dans des groupes de niveau, temporairement, mais nous sommes bien conscients que certaines mesures temporaires durent, et durent malheureusement parfois toute une scolarité. Pour nombreux de nos élèves, j'ai évidemment une pensée particulière, vous me le pardonnerez, pour nos élèves qui sont dans les quartiers qui sont appelés pudiquement les QPV, dans les quartiers populaires, et qui partent déjà en retard sur la ligne de départ de la course, et que nous parquerons en plus de cela, dans une forme d'échec scolaire, une forme de fatalisme, de déterminisme social qui est déjà là.*

*Nous avons connaissance du fait que l'école ne fait actuellement que reproduire simplement les classes sociales. Nous nous enkystrons dans une situation qui continuera à leur faire croire que l'école ne leur est pas destinée, que la réussite sociale ne leur est pas destinée, que les métiers classés à un niveau élevé socialement ne leur sont pas destinés, ainsi de suite. Nous continuerons cette défiance envers la République qui est, à mon sens, le résultat contre-productif d'une telle réforme. Nous n'aurions d'ailleurs pas dû nommer cela le « choc des savoirs ». À mon sens, nous aurions dû nommer cela le « contrecoup de l'ignorance », l'ignorance de la dégradation du métier d'enseignant et des conditions de travail, des conditions d'apprentissage des enfants. Nous aurions pu éventuellement, dans un dialogue républicain normal, nous mettre d'accord par rapport à un objectif, celui d'améliorer le niveau des élèves en français et en mathématiques. Il ne suffit pas de décréter, il est encore nécessaire de se donner les moyens. Aujourd'hui, cette réforme nous est annoncée avec un budget de l'Éducation nationale qui continuera à se réduire comme une peau de chagrin. Ainsi, si nous souhaitons casser cette spirale*

*vicieuse, il est impératif à l'Éducation nationale d'enfin réellement donner les moyens, de donner cette chance aux enfants, de croire en eux, de réussir, et à ce jour, malheureusement, le compte n'y est pas.*

M. VILLEMMAIN :

*Je vous remercie, Madame. Avez-vous des interventions ? Jean-Pierre.*

M. BOSINO :

*Oui, je souhaite énoncer quelques propos, en premier lieu, dans l'objectif d'annoncer que je soutiens totalement la motion et tout ce qui a été dit par l'enseignant précédemment, en soulignant, et tu l'as effectué, Sophie, avec juste raison, que nous sommes concernés par un contrat de ville, que nous avons sept quartiers prioritaires de la ville à ce jour. Nous en avons cinq, nous en avons sept, avec des populations fragilisées par toute une série de paramètres, des quartiers dans lesquels il nous est demandé, dans le cadre du contrat de ville et du renouvellement urbain, cela concerne les communes de Creil et de Montataire, d'instaurer la mixité. Au même moment, nous organisons le tri à travers cette réforme. Il s'agit effectivement de toute l'incohérence, au minimum, ou plutôt, les choix qui sont effectués par ce pouvoir, lorsque nous avons connaissance qu'au même moment, il a commencé par casser les réseaux d'aide, il a mis en place ces cités éducatives qui étaient une revendication de l'association Ville et Banlieue. Il s'agit d'une bonne mesure, avec des moyens. Figurez-vous que nous venons d'apprendre qu'il réduira les moyens des cités éducatives, puisqu'aujourd'hui, tous les quartiers prioritaires de la ville disposeront d'une cité éducative, toutefois, sans moyens supplémentaires. Les moyens seront donc forcément réduits. Tout cela va dans le sens de ce qui a été annoncé. Il s'agit de trier, d'instaurer un tri social, et que les enfants du peuple, les enfants qui connaissent, depuis leur naissance, un certain nombre de difficultés, restent dans ces difficultés et n'en sortent pas.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. Monsieur BLARY.*

M. BLARY :

*Je souhaiterais rajouter quelques propos. Nous parlons, là, justement, des lycées et des collèges, avec cette réforme. Il est nécessaire de ne pas oublier que, dans l'Oise, plus de 60 classes en élémentaire et en primaire, ont été fermées. Je suis, à Thiverny, en train de me battre pour conserver une classe, bien que les effectifs soient identiques à l'année dernière. Je n'obtiens toujours pas de réponse, malgré cela. En plus, je note l'impolitesse du DASEN de ne même pas répondre à mes courriers, et pourtant, j'ai remonté l'information, et je n'ai toujours pas reçu de nouvelles. Il m'a été dit de patienter jusqu'au mois de juin. Il s'agit d'une honte.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci, Michel. D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Non ? Nous passons au vote. Qui vote pour cette motion, avec les pouvoirs, si vous en avez ? Bien. Baissez les bras. Avons-nous des votes contre ? Oui. Des personnes s'abstiennent-elles ? Je n'en constate pas. Cette motion est donc adoptée à l'unanimité, moins un vote contre. Je vous remercie, Monsieur BOUDET, de votre intervention, et vous pouvez rester avec nous autant que vous le souhaitez.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 43 voix pour, et 1 vote contre

**DÉCIDE :**

- D'approuver la présente motion.

**M. VILLEMMAIN :**

*Une information : il m'a été signalé que le projet de territoire sera envoyé demain sous forme dématérialisée, mais – parce que nous ne reculons devant aucun sacrifice – si vous souhaitez un exemplaire en papier, il en reste encore quelques-uns. Tout le monde ne pourra pas en avoir. Ils sont installés sur la table en rentrant donc, lorsque vous sortirez, si vous en voulez un, vous en prenez dans la limite du stock. Je crois que j'ai tout dit, tout effectué. Concernant l'adoption du procès-verbal du précédent Conseil communautaire, avez-vous des observations ? Je n'en constate pas. Des personnes s'y opposent-elles ou s'abstiennent-elles ? Je vous remercie. Il est adopté.*

**24C077 – ADHESION DE LA COMMUNE DE MONCHY-SAINT-ELOI A L'ACSO**

**M. VILLEMMAIN :**

*La Commune de Monchy-Saint-Éloi nous a saisis ou sollicités pour quitter la CCLVD. L'idée d'intégrer notre Agglomération l'intéresse davantage. Nous avons reçu une délégation du Conseil municipal de Monchy-Saint-Éloi. Ils ont fait faire une étude concernant les conséquences du transfert de Monchy-Saint-Éloi de la Vallée Dorée vers l'ACSO et ont également étudié notre projet de territoire. Le projet de territoire leur convient complètement, ils se retrouvent dans tous les enjeux que nous nous sommes fixés. Toutefois, un point négatif se présente concernant l'avenir du Château de Monchy-Saint-Éloi. Il ne s'agit pas d'un important obstacle, toutefois, ils souhaitent être rassurés que l'ensemble « AFT, Château, parc et autres » ne sera pas « bradé », mais au contraire, continue d'être un lieu de formation, un lieu de séminaire et un lieu d'études. J'ai pris la liberté, sans vous interroger, de leur répondre que cela nous convenait très bien et que nous pouvons très bien concevoir un campus de la formation sur deux sites, avec un site lié à tout ce qui peut concerner la petite industrie, la micro-industrie, la « e-industrie », mais également, les métiers de l'environnement, les économies d'énergie, la construction économe, ainsi qu'une formation autour des métiers de la route avec lieu de séminaire, un lieu d'accueil, de salon, etc., sur le site de Monchy-Saint-Éloi. Ils ont de nombreux points communs. J'ai appris, au détour des discussions, que l'association de pêcheurs est l'association de pêcheurs de Villers-Saint-Paul, Monchy-Saint-Éloi et Nogent-sur-Oise, par exemple. De nombreuses situations similaires existent. Ils sont en bout de course, ils voient presque passer au bout de Monchy-Saint-Éloi les bus de l'ACSO, ils boivent l'eau de l'ACSO, j'en passe et des meilleures, je ne réciterai pas tout. En prenant cette motion, la Commune de Monchy-Saint-Éloi est en train de prendre la même, peut-être qu'à cette heure, elle l'a déjà prise. En prenant cette motion, nous saisisons la Préfète afin de mettre en place une démarche dérogatoire pour accélérer le processus. Nous prendrons notre temps, bien sûr, parce qu'il est nécessaire que nous mesurons les effets économiques et financiers sur l'ACSO. Si nous étendons le circuit de bus, cela coûtera forcément une certaine somme, et si nous nous occupons du campus de la formation, cela nous coûtera une certaine somme, et ainsi de suite. Nous essaierons toutefois de travailler en temps masqué, autrement dit, nous n'obtiendrons pas de rendez-vous chez Madame la Préfète lundi ou mardi, mais nous commencerons à travailler sur les autres points afin de permettre de les avancer et d'essayer de gagner du temps, de demander également la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale qui devra être saisie. Il s'agit de toute une démarche. Je n'ai pas l'intention de vous reprendre ou de relire le vœu, toutefois, le voilà résumé. Avez-vous des questions concernant cette volonté ? Des personnes s'y opposent-elles ou s'abstiennent-elles ? Nous comptons une abstention. Je vous remercie pour cette unanimité moins une abstention.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 43 voix pour, et 1 abstention

**DÉCIDE :**

- D'approuver le principe d'une adhésion de la commune de Monchy Saint Eloi à l'ACSO sous réserve des résultats d'une étude approfondie des impacts et des conditions de cette adhésion.

**24C078 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023**

**M. VILLEMAIN :**

*Monsieur OUIZILLE abordera la délibération concernant le budget principal.*

**M. OUIZILLE :**

*Oui. Bonjour à tous, bonsoir, Monsieur le Président. Actuellement, nous disposons d'une série de rapports qui concernent les comptes de gestion du receveur, donc qui concernent à la fois le budget principal et les budgets annexes. Pour l'ensemble de ces comptes, il est proposé au Conseil de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable est conforme au compte administratif, et dans aucun des rapports, il n'appelle, ni observation, ni réserve de notre part, puisque « le compte est bon », comme il se dit, entre le compte administratif et le compte du receveur. Je vous propose d'adopter en rafale ces rapports lourds. Aucun écart de compte n'est constaté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public pour le budget Principal de l'ACSO est conforme au Compte Administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

**24C079 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget annexe Transports Urbains de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

**24C080 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget annexe Gournay les Usines de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

**24C081 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget annexe Les Marches de l'Oise de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

**24C082 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget annexe Eau Potable de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

**24C083 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement de l'ACSO est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

**24C084 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023**

**M. QUIZILLE :**

*Je suis celui qui présente, mais pas celui qui préside la séance.*

*Je vous propose, puisque nous disposons des comptes administratifs et à la suite, de l'ensemble des comptes administratifs des budgets annexes, qu'une brève présentation soit effectuée. Ainsi, vous aurez également la possibilité de vous reposer au cours des diapositives. Je vous propose une brève présentation du compte administratif 2023.*

*Pour commencer avec quelques ratios, les ratios numéro 1 et numéro 3 sont élevés par rapport à la moyenne nationale mais cela est notamment lié à des effets de structure qui sont le fait que l'Agglomération renvoie énormément d'AC vers les communes, ce qui n'est pas extrêmement parlant. En revanche, le ratio numéro 4, par rapport aux dépenses d'équipement par habitant lors de l'année 2023, vous pouvez constater qu'il est extrêmement important, ce qui montre quand même un très fort dynamisme des projets. Ce qui l'a beaucoup « boosté » lors de l'année 2023 est la réalisation du dojo qui représentait un chiffre aux environs de 10 000 000 €, ce qui a énormément boosté ce taux d'équipement.*

*Concernant la dette par habitant, vous le savez, pour les années à venir, nous nous concentrons tout de même par rapport à la réalisation d'un projet de territoire qui sera assez ambitieux durant quatre à cinq années, avec une élévation progressive de la pente de la dette. La dette s'accroît donc de manière assez importante lors de l'année 2023. Elle s'accroît notamment à cause des deux emprunts de 5 000 000 € chacun qui sont venus abonder les investissements que nous avons réalisés. La dette a augmenté, toutefois, afin de vous rassurer immédiatement, nous analyserons d'autres éléments plus tard, la capacité de remboursement n'est pas atteinte étant donné que le ratio de prudence est autour de dix années, que nous sommes autour de huit années et que le ratio d'alerte est autour de douze années. Nous sommes ainsi dans une situation dans laquelle la dette est en train d'augmenter et qui continuera à augmenter dans les prochaines années, mais qui est maîtrisée d'un point de vue financier. Concernant les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, cela est assez historique, nos dépenses réelles de personnel sont plus faibles que la moyenne des autres EPCI. Cela s'explique également par le fait qu'il existe probablement moins de compétences transférées dans cette Agglomération que dans d'autres, ce qui peut expliquer la situation. Cependant, une remontée a été constatée de la part de ces dépenses de personnel en lien avec la réalisation des objectifs du projet de territoire. En effet, pour financer les investissements, nous avons besoin de quelques personnes pour les piloter et pour les préparer. Telle est la raison pour laquelle le ratio numéro 7 augmente légèrement.*

*Ensuite, je tiens à vous faire part d'un point concernant les épargnes. Vous pouvez constater que la situation s'est légèrement dégradée du point de vue des épargnes : épargne brute et épargne nette, car nous avons complètement rebasculé le SMDO en fonctionnement, ce qui a créé un trou dans les épargnes. Cette situation est la raison pour laquelle nous avons également voté la TEOM lors du budget 2024, l'objectif est évidemment de ramener l'épargne à un niveau qui nous permette de réaliser les investissements. Vous verrez que l'épargne de l'année prochaine ressemblera davantage à celle de l'année 2020 qu'à celle des années suivantes, puisque nous serons sans doute autour de 8 000 000 € à 9 000 000 € au niveau de l'épargne.*

*Ensuite, vous pouvez voir les taux de réalisation. Il s'agit d'un objectif que nous nous sommes tout de même fixé depuis maintenant quelques années, il est question de rendre sincère le budget que nous votons. J'exprime ces mots sans signifier que nous effectuons certaines choses de manière insincère. Cela signifie que si nous souhaitons que notre budget ait de la force, il est nécessaire que nos dépenses réelles d'investissement soient réalisées à un certain niveau. Si nous votons des investissements qui ne sont pas réalisés, finalement, cela donne peu de force à notre budget. Je souhaiterais donc vous présenter le tableau en dynamique. Vous pouvez constater que nous sommes passés, en 2020, d'un taux de réalisation à 46 % des investissements et par un travail vraiment très fin, et d'ailleurs, je remercie beaucoup les services qui ont travaillé avec nous pour affiner chaque année à l'exactitude, presque, ce qu'ils pouvaient faire. Vous voyez qu'au niveau des dépenses réelles d'investissement, le taux de réalisation est aujourd'hui de 77 %. Nous l'avons vraiment considérablement augmenté. L'objectif est ainsi*

*de retravailler de manière beaucoup plus fine. J'ignore la raison pour laquelle Monsieur BROCHOT m'affiche une expression assez étrange.*

M. BROCHOT :

*Non. En l'an 2020, il est survenu une situation qui avait ralenti de nombreux projets, nommée « le confinement ».*

M. QUIZILLE :

*Oui, mais nous étions à 50 % depuis longtemps.*

M. BROCHOT :

*Dont acte.*

M. QUIZILLE :

*Il ne s'agissait pas que d'un effet de structure, Monsieur BROCHOT, mais...*

M. BROCHOT :

*Je souhaitais simplement mentionner que nous n'avions pas obtenu un bon résultat en 2020.*

M. QUIZILLE :

*Vous voyez le mal partout, ce qui ne m'étonne pas de vous, qui êtes un homme de chiffres. En tout cas, nous étions sur une tendance historique autour de 50 %, et nous avons essayé de remonter la marche au niveau de la réalisation, mais il s'agit d'une bonne chose de constater cela. Tels sont les taux de réalisation.*

*Ensuite, j'ai inséré le résultat global cumulé du budget principal, qui est constaté à l'issue de l'exercice 2023, qui est à environ 4 300 000 €, qui est quasiment le même que celui de 2022, en sachant que nous avons emprunté 10 000 000 €. L'emprunt est également la raison pour laquelle nous avons pu obtenir ce résultat global cumulé. Nous étions donc dans un effet ciseaux qui nous a amenés pour respirer tranquillement à nouveau aux choix fiscaux que nous avons réalisés pour financer le programme d'investissement, qui est le nôtre, dans les prochaines années.*

*Je souhaite également souligner l'importance d'un point. Nous souffrons, comme beaucoup, d'une dynamique très importante des dépenses de fonctionnement et vous constatez la part des fluides dans les charges générales qui ont tout de même augmenté de manière extrêmement sensible par rapport à l'année de référence. Vous pouvez constater une augmentation très importante de la part de ces fluides, et cette part a continué de croître en 2023. Nous pourrions penser que, comme la situation se calme globalement sur le marché de l'énergie, celle-ci s'améliorera. Premièrement, nous ne sommes pas dans des contrats qui ne durent pas un an, nous sommes plus ou moins contraints par cela, et deuxièmement, les effets positifs ne sont pas immédiats. En effet, nous ne bénéficions plus des dispositifs publics tels que l'amortisseur, entre autres, dont nous bénéficions, et cela, pour l'année prochaine, signifie que ce poste sera un poste extrêmement dynamique.*

*Ensuite, concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, il est important que nous ayons chacun cela à l'esprit quand nous établissons notre budget, je rappelle que nous nous étions donné un objectif qui est, compte tenu de l'inflation actuelle, de limiter notre augmentation des charges de*

*personnel désormais, sachant que la mise à niveau a été effectuée, à moins de 5 % par an. Je sais que chacun souhaite des personnes supplémentaires dans ses services, ce qui est bien naturel, mais il est important de garder à l'esprit que nous sommes sous cette contrainte. Autrement, nous ne pourrions pas réaliser tous nos investissements. Il est important de nous limiter, ce que nous n'avons pas fait au cours de ces dernières années. Nous avons prévu, s'agissant de ce budget 2024, de nous limiter à une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 % l'année concernant les charges de personnel. Voilà ce que je souhaitais vous partager.*

*Ensuite, s'agissant de ces dépenses qui sont du chapitre 65, soit les subventionnements qui sont donnés, le SMDO constitue une anomalie. Il était en investissement et nous l'avons basculé du côté du fonctionnement, et vous avez l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget des transports. Vous savez que le budget des transports augmente de manière extrêmement forte et vive depuis plusieurs années. Cela constitue un point de vigilance pour nous tous, l'augmentation de la subvention en 2023 au budget d'équilibre concernant les transports.*

*Nous avons passé en revue les dépenses. Du côté des recettes de fonctionnement, nous avons une fiscalité totale de 46 000 000 € qui progresse cette année de 2 690 000 €, avec une part des ménages qui augmente. Vous savez que les bases de la taxe foncière ont augmenté très fortement. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires progresse de 843 000 € cette année, et le montant des taxes des ménages est de 10 000 000 € dans la globalité.*

*Je souhaite apporter une précision concernant la suppression définitive de la CVAE. En général, vous savez qu'en cas de suppression, d'un point de vue gouvernemental, des impôts, nous sommes abusés, car le remplacement est moins dynamique. Cette année, tel n'est pas le cas. En effet, nous nous sommes fait attribuer une fraction de TVA, et au vu de l'importante inflation actuelle, la TVA a tendance à avoir un dynamisme plus fort que ce qui était attendu. Ainsi, nous avons 780 000 € de plus que ce que nous aurions escompté avec notre CVAE. Il s'agit d'un de gagné pour dix de perdus, mais en tout cas, s'agissant de cette année, cela constitue un point que nous pouvons noter.*

*Ensuite, concernant les recettes de fonctionnement, cette partie comporte les impôts et les dotations qui nous viennent de l'État. La DGF poursuit sa baisse, avec 52 000 € de moins en 2023. Depuis 2017, la perte cumulée est de 3 000 000 €, ce qui est tout de même important. Il est important de garder cela à l'esprit. Voilà concernant les filets de sécurité dont je vous parlais tout à l'heure, de 1 440 000 € perçus.*

*Au sujet de la section d'investissement, ce résultat n'a pas été corrigé, Cédric, est-ce bien cela ? Il a été corrigé, d'accord. Vous pouvez constater, en observant le diagramme, la répartition concernant l'investissement avec, cette année, une anomalie par rapport aux années précédentes qui s'explique par le dojo. Il s'agit de cette part du sport et de la culture qui est à 57 %, qui est une part très importante par rapport à ce que nous connaissons d'habitude. En effet, l'aménagement urbain est la part qui accapare habituellement la collecte ainsi qu'un certain nombre de sujets. Là, bien entendu, avec le dojo, la part du sport et de la culture est celle qui est la plus importante.*

*Les principales réalisations de l'année sont :*

- les travaux dans les gymnases,*
- le dojo,*
- les travaux concernant le réseau pluvial,*
- et en termes de montant, les travaux pour la requalification et la remise en état des voiries.*

*Je vous rappelle que nous avons décidé un programme à 1 000 000 € par an. Nous sommes actuellement à 1 700 000 € vu le nombre important de travaux, et évidemment, il est important de ne pas oublier la reconversion du site Marinoni pour 2 000 000 €, qui constituait une dépense importante en 2023 que nous avons à gérer.*

*Concernant les principales réalisations en recettes, nous avons ce que nous venons chercher auprès de nos partenaires pour 5 000 000 €, notamment REACT-EU qui est le plan de relance européen, le FCTVA, ce qui nous est remboursé concernant nos dépenses d'investissement en matière de TVA, et puis, évidemment, l'emprunt que j'évoquais plus tôt, qui est important.*

*Si nous observons la dette, voilà comment elle est échelonnée actuellement : l'ACSO dispose de 25 emprunts en cours. Les deux derniers ont été contractés à taux variable plutôt qu'à taux fixe. Pourquoi ? En effet, les taux sont historiquement hauts et nous souhaitons bénéficier dans le temps de leur dégrèvement qui se précise, même si elle tarde à véritablement se matérialiser.*

*Vous pouvez ensuite observer la capacité de désendettement, ce que j'ai indiqué auparavant concernant l'alerte. Nous sommes en train de monter. Cela se poursuivra, il est malgré tout important de le préciser, mais il est nécessaire de réussir à restreindre sous la limite des dix années l'endettement pour les prochaines années. Nous avons également la fiscalité qui viendra abonder l'investissement dans les années à venir. Voilà ce que j'avais à dire concernant le budget principal.*

*Au sujet des budgets annexes, le budget des Marches de l'Oise est un budget que j'évoque avec vous de temps en temps, qui est voté structurellement sur équilibre et pour lequel nous essayons de trouver une procédure budgétaire afin de remonter l'argent qui est stocké en quelque sorte à perte, qui dort, dans ce budget. Nous sommes évidemment en train de travailler sur ce point, ce qui n'est pas évident, mais nous essayons d'entreprendre cela.*

*Ensuite, le budget « Gournay les usines » vit sa vie de manière tout à fait correcte, avec, comme vous le constatez, des opérations en cours pour des montants qui continuent à être importants.*

*Ensuite, nous avons le budget « transports », et vous avez la ligne bleue que vous pouvez voir sur le graphique. Il s'agit de l'augmentation de notre subvention d'équilibre. Vous constatez que nous étions plus proches des 2 000 000 € et que là, nous sommes actuellement au-dessus des 4 000 000 €. Une dynamique très forte de notre subvention d'équilibre au budget « transports » est tout de même à noter, qui est liée à plusieurs éléments : des augmentations de coûts concernant le prix des carburants, l'extension du réseau, et puis, le renouvellement du parc. De nombreux paramètres l'expliquent, mais il s'agit d'une des dépenses parmi les plus dynamiques et qu'il faut surveiller. Voilà concernant le budget annexe « transports ».*

*Nous avons ensuite deux budgets importants : le budget « eau potable » et le budget « assainissement ». Nous pouvons constater une forme de stabilité concernant notre capacité d'autofinancement dans le budget « eau potable ». Néanmoins, nous avons du mal à financer tout ce que nous devons réaliser en termes de fonds de roulement. Dans la facture, un léger ajustement totalement neutre aura lieu, entre l'assainissement et l'eau potable, pour remonter ce que nous faisons de ce budget « eau potable ».*

*Puis, à l'inverse, en conséquence, concernant le budget « assainissement », il est légèrement moins stable, mais nous dirons qu'une cagnotte légèrement plus importante est en jeu. Donc, pour l'instant, nous n'avons pas de problème de financement s'agissant de ce budget. Telle est la raison pour laquelle nous allons légèrement ajuster celui-là pour renforcer le côté du financement des budgets concernant l'eau potable. Voilà globalement ce que je voulais vous présenter concernant le compte administratif 2023. Si vous avez des questions, évidemment, nous pouvons essayer d'y répondre, autrement, nous pouvons procéder au vote.*

Mme FILIPIDIS :

*Merci, Alexandre. Avez-vous des questions ou des commentaires ? Je vous propose donc de procéder*

aux votes séparés.

S'agissant du budget principal du compte administratif, des personnes s'y opposent-elles ? Des personnes souhaitent-elles s'abstenir ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver le compte administratif 2023 du budget Principal dont les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPALE 2023	Réalisations dépenses	Réalisations recettes	Résultats
------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------

**FONCTIONNEMENT**

Opérations réelles	67 358 315,55	71 717 507,50	4 359 191,95
Opérations d'ordre	4 890 751,89	2 942 137,24	- 1 948 614,65
Reprise sur résultat antérieur		4 322 951,46	4 322 951,46
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 249 067,44</b>	<b>78 982 596,20</b>	<b>6 733 528,76</b>

**INVESTISSEMENT**

Opérations réelles	29 341 122,09	25 031 938,83	- 4 309 183,26
Opérations d'ordre	3 746 364,64	5 694 979,29	1 948 614,65
Reprise sur résultat antérieur	45 934,80		- 45 934,80
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>33 133 421,53</b>	<b>30 726 918,12</b>	<b>- 2 406 503,41</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>105 382 488,97</b>	<b>109 709 514,32</b>	<b>4 327 025,35</b>
----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

- De confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 28 mars 2023 (délibération n°24CO21)
- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**24C085 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023**

Mme FILIPIDIS :

S'agissant du budget annexe « transport urbain », chacun garde-t-il le même vote ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Transports urbains de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	10 123 419,54 €	10 966 483,48 €	843 063,94 €
Opérations d'ordre	651 899,27 €	267 981,53 €	- 383 917,74 €
Reprise de résultat antérieur			- €
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>10 775 318,81 €</b>	<b>11 234 465,01 €</b>	<b>459 146,20 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	38 270,00 €	- €	- 38 270,00 €
Opérations d'ordre	267 981,53 €	651 899,27 €	383 917,74 €
Reprise de résultat antérieur		121 783,16 €	121 783,16 €
Reports	1 079 745,37 €	480 000,00 €	- 599 745,37 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 385 996,90 €</b>	<b>1 253 682,43 €</b>	<b>- 132 314,47 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 161 315,71 €</b>	<b>12 488 147,44 €</b>	<b>326 831,73 €</b>
----------------------	------------------------	------------------------	---------------------

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **24C086 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023**

Mme FILIPIDIS :

*S'agissant du budget annexe « Gournay les usines », chacun garde-t-il le même vote ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du budget annexe de Gournay Les Usines dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	64 761,84 €	962 150,00 €	897 388,16 €
Opérations d'ordre	4 589 208,10 €	4 653 969,94 €	64 761,84 €
Reprise de résultat antérieur		547 968,96 €	547 968,96 €
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>4 653 969,94 €</b>	<b>6 164 088,90 €</b>	<b>1 510 118,96 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	- €	373 121,25 €	- €
Opérations d'ordre	4 653 969,94 €	4 589 208,10 €	- 64 761,84 €
Reprise de résultat antérieur	352 154,90 €		- 352 154,90 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 006 124,84 €</b>	<b>4 962 329,35 €</b>	<b>- 43 795,49 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 660 094,78 €</b>	<b>11 126 418,25 €</b>	<b>1 466 323,47 €</b>
----------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN de sa gestion pour l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **24C087 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023**

Mme FILIPIDIS :

*S'agissant du budget annexe « Marches de l'Oise », chacun garde-t-il le même vote ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du budget annexe les Marches de l'Oise de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	40 373,28 €	1 908 030,84 €	1 867 657,56 €
Opérations d'ordre	0,67 €		- 0,67 €
Reprise de résultat antérieur		71 742,91 €	71 742,91 €
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>40 373,95 €</b>	<b>1 979 773,75 €</b>	<b>1 939 399,80 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	- €	- €	- €
Opérations d'ordre		0,67 €	0,67 €
Reprise de résultat antérieur		2 796 791,28 €	2 796 791,28 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>2 796 791,95 €</b>	<b>2 796 791,95 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 373,95 €</b>	<b>4 776 565,70 €</b>	<b>4 736 191,75 €</b>
----------------------	--------------------	-----------------------	-----------------------

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **24C088 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023**

Mme FILIPIDIS :

*S'agissant du budget annexe « eau potable », chacun garde-t-il le même vote ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du budget annexe Eau Potable de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	4 498 485,72 €	6 163 118,65 €	1 664 632,93 €
Opérations d'ordre	319 185,28 €	27 739,02 €	- 291 446,26 €
Reprise de résultat antérieur		2 266 536,41 €	2 266 536,41 €
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>4 817 671,00 €</b>	<b>8 457 394,08 €</b>	<b>3 639 723,08 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	2 741 721,67 €	2 455 037,30 €	- 286 684,37 €
Opérations d'ordre	27 739,02 €	319 185,28 €	291 446,26 €
Reprise de résultat antérieur	2 338 603,41 €		- 2 338 603,41 €
Reports	380 823,88 €		- 380 823,88 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 488 887,98 €</b>	<b>2 774 222,58 €</b>	<b>- 2 714 665,40 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 306 558,98 €</b>	<b>11 231 616,66 €</b>	<b>925 057,68 €</b>
----------------------	------------------------	------------------------	---------------------

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN de sa gestion pour l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **24C089 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023**

Mme FILIPIDIS :

*S'agissant du budget annexe « assainissement », chacun garde-t-il le même vote ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du budget annexe Assainissement de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	4 954 396,49 €	5 650 819,76 €	696 423,27 €
Opérations d'ordre	1 894 344,94 €	141 574,21 €	- 1 752 770,73 €
Reprise de résultat antérieur		7 730 298,63 €	7 730 298,63 €
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>6 848 741,43 €</b>	<b>13 522 692,60 €</b>	<b>6 673 951,17 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées 2023	Recettes réalisées 2023	Résultat 2023
Opérations réelles	805 079,03 €	47 887,00 €	- 757 192,03 €
Opérations d'ordre	141 574,21 €	1 894 344,94 €	1 752 770,73 €
Reprise de résultat antérieur		1 473 290,48 €	1 473 290,48 €
Reports	67 540,00 €	- €	- 67 540,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 014 193,24 €</b>	<b>3 415 522,42 €</b>	<b>2 401 329,18 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 862 934,67 €</b>	<b>16 938 215,02 €</b>	<b>9 075 280,35 €</b>
----------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN de sa gestion pour l'exercice 2023,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **24C090 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Mme FILIPIDIS :

*Le rapport suivant concerne le bilan des acquisitions et des cessions foncières au titre de l'année 2023. Alexandre, tu es toujours celui qui présente.*

M. OUIZILLE :

*Il s'agit d'un rapport obligatoire prévu par le Code général des collectivités territoriales, article 52.11-37. Vous avez, s'agissant de l'année 2023, le bilan des acquisitions et des cessions de l'Agglomération. Vous avez quatre acquisitions : deux acquisitions au sein de la Commune de Creil, un local, place Saint-Médard à Creil, un terrain, rue de la Chapelle des Marais à Creil. Vous avez ensuite une acquisition d'un terrain à Saint-Maximin, ma voisine m'indique qu'il est acquis pour un prix moindre, ce qui est vrai, puisque celui-ci est de 1 €, et le terrain de la rue de Crécy à Saint-Vaast-lès-Mello, qui est le quatrième terrain. Puis, vous avez deux cessions, un terrain situé Jean JAURÈS à Creil, vendu à Linkcity, et un sur le site Chausson, vendu à CMD. Il est donc proposé au Conseil de prendre acte. Nous présentons un bilan, des acquisitions et des cessions, sauf si vous avez des questions au sujet de ces achats-ventes, mais il s'agit de prendre acte. Monsieur le Président.*

M. VILLEMMAIN :

*Avez-vous des questions ? Des personnes s'opposent-elles à cette délibération ou s'abstiennent-elles ? Je n'en constate pas, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2023.

**24C091 - DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE RECYCLAGE DE LA COPROPRIÉTÉ LA COMMANDERIE - DEPOT DES LISTES**

**M. VILLEMMAIN :**

*La délibération 24C091 concerne la désignation de la commission d'appel d'offres. Nous vous demandons de valider les modalités du dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres constituée pour la procédure de sélection d'un concessionnaire auprès des services au sujet de « La Commanderie ». Il s'agit du recyclage des terrains. La CAO sera composée du Président, de cinq membres de l'assemblée délibérative, élus en son sein à la représentation proportionnelle et au plus fort reste, et de cinq membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle pour les suppléants.*

*Je vous propose que je siége en tant que président, que sur les cinq autres membres, deux soient issus de la Ville de Nogent-sur-Oise, sachant que nous sommes au sein du territoire de la Ville de Nogent-sur-Oise. Monsieur ROBERTI, avez-vous les noms ? D'accord. Ce sera pour le 4 juin.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De valider les modalités de dépôt de listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres constituée pour la procédure de sélection d'un concessionnaire dans le cadre de l'opération de recyclage de la copropriété « La Commanderie » auprès du service Affaires juridiques et générales, au plus tard le mardi 4 juin 2024.

**24C092 - MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LA VILLE DE CREIL**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur LE QUILLIEC présentera la délibération concernant la mise à disposition d'un technicien informatique.*

**M. LE QUILLIEC :**

*Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je vous présente le rapport. Les collectivités doivent relever de nombreux défis : celui d'optimiser leur fonctionnement et d'entrer dans une démarche de qualité de service pour satisfaire les citoyens consommateurs du service public. Afin d'accompagner la modernisation des services publics qu'elle propose, la Ville de Creil accueillera dans ses services un référent technique « gestion relation d'usagers » aux citoyens GRC par le biais de la mise à disposition d'un agent de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication de l'ACSO. Il jouera un rôle crucial en assurant le lien entre les usagers et les services de la Ville. Les missions rattachées à ce poste sont d'une importance stratégique pour garantir la satisfaction des usagers et l'efficacité des services proposés. L'agent de l'ACSO sera mis à la disposition de la Ville de Creil à compter du 1<sup>er</sup> juin*

*jusqu'au 31 décembre 2024 pour une quotité de temps de travail de 60 %, soit trois jours par semaine. La mise à disposition pourra faire l'objet d'un renouvellement.*

*Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver la mise à disposition d'un agent de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication de l'ACSO auprès de la Ville de Creil, de valider le contenu de la convention type de mise à disposition telle que présentée en annexe, et d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. Avez-vous des questions ? Des personnes souhaitent-elles s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver la mise à disposition d'un agent de la Direction des systèmes d'information et de télécommunication (DSIT) de l'ACSO auprès de la ville de Creil,
- De valider le contenu de la convention type de mise à disposition telle que présentée en annexe,
- D'autoriser le président à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

#### **24C093 - RECOURS AU SERVICE CIVIQUE**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur LE QUILLIEC présentera le point concernant le service civique.*

M. LE QUILLIEC :

*Cette délibération concerne le recours au service civique afin de recruter des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du service civique, dont l'engagement est compris entre six et douze mois. Le dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique « jeunesse » en offrant, notamment, à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général, leur permettant de devenir des citoyens, acteurs d'un meilleur « vivre ensemble ». Il convient de délibérer pour faire la demande d'agrément et mettre en place les engagements.*

*Il est demandé au Conseil communautaire :*

- *d'autoriser le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, d'autoriser la formalisation de missions,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tels que définis par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,*
- *de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément,*
- *et enfin, de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.*

M. VILLEMAIN :

*Merci. Avez-vous des questions autour du service civique ? Des personnes souhaitent-elles s'abstenir ou exprimer leur opposition quant à cette délibération ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'autoriser le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- D'autoriser la formalisation de missions ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

**24C094 - ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES COORDONNE PAR LE SE60**

M. VILLEMAIN :

*Monsieur DARDENNE abordera la délibération concernant l'adhésion au groupement SE60. Il s'agit de l'ancien syndicat d'électricité qui est aujourd'hui le syndicat d'énergie. Il offre des prestations à ses adhérents, et il s'agit de bénéficier d'un achat en gros de quantité d'énergie, qu'il s'agisse de gaz ou d'électricité, avec des tarifs de groupe plus favorables que si nous étions seuls à négocier avec les « rapaces » de l'énergie. Avez-vous des questions ? Je vous remercie. Des personnes s'opposent-elles à cette délibération ou s'abstiennent-elles ? Il en est ainsi décidé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'adhérer au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour :
  - L'acheminement et la fourniture en gaz naturel et services associés
  - L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C1 à C4 (sites de puissance >36kVa) et services associés
  - L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites de puissance <=36kVa) et services associés
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'Agglomération Creil Sud Oise et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- De prévoir dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par la convention constitutive qui s'élèvera au maximum à 1 200 € (la participation financière sera fixé par des

- formules de calcul s'appuyant sur la Consommation Annuelle de Référence),
- De donner mandat au Syndicat d'Énergie de l'Oise pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l'ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergies

**24C095 - CHARTE D'ENGAGEMENT DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

**M. VILLEMMAIN :**

*La délibération suivante concerne la charte d'engagement et sera présentée par Monsieur BESSET. Il est un peu voyageur et dissipé.*

**M. BESSET :**

*J'essaie de négocier pour que nous abordions Saint-Leu-d'Esserent ensuite. Je laisserai le DGS vous présenter ce sujet. Néanmoins, je suis très content de vous parler du schéma régional de développement économique. Depuis 2015, la Région a un rôle de chef de file de développement économique, mais elle peut s'appuyer sur des intercommunalités. Elle fixe ses orientations via un schéma qui couvre les années de 2022 à 2028. Ce schéma présente six orientations que nous approuvons toutes. Il est nécessaire que la Région soit au service des entreprises et des entrepreneurs, que l'économie régionale soit transformée en s'appuyant sur la dynamique de Rev3 qui est une démarche initiée sous la gouvernance précédente de la Région et qui met en avant la transition énergétique, l'innovation technologique et les nouveaux modèles économiques. De même, la Région souhaite renforcer l'internationalisation de toutes les entreprises, même les petites, et elle souhaite que l'ensemble des Hauts-de-France soit attractif en s'appuyant sur les spécificités de ses territoires. Telle est la raison pour laquelle cette mise en œuvre se relie aux efforts de chaque intercommunalité et que ces efforts conjoints, de manière à éviter tout télescopage ou contradiction, passent par une charte d'engagement qui formalise le cadre de coopération. L'ACSO est concernée par un projet de charte d'engagement qui rappelle que l'ACSO elle-même a des objectifs spécifiques qui correspondent bien aux cadres préétablis. En effet, l'aménagement et le parcours immobilier des entreprises que nous mettons en avant vont dans le bon sens. Les différentes structures de contact avec les entreprises locales se portent bien. Nous appuyons ces entreprises via, notamment, nos subventions aux travaux des petites entreprises ou des commerces, nous avons des structures d'appui au développement et à l'innovation par notre appartenance à l'incubateur iTerra, et nous animons en général le tissu économique local. Il a donc été pris acte dans cette charte que nous allons dans le bon sens, et telle est la raison pour laquelle nous proposons d'autoriser le Président à signer cette charte avec le Président du Conseil régional.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Avez-vous des questions à ce sujet ? Des personnes s'opposent-elles ou souhaitent-elles exprimer leur abstention par rapport à cette délibération ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver les termes de la charte d'engagement entre la Région Hauts-de-France et l'Agglomération Creil Sud Oise dans le cadre du SRDEII, ci-annexée,
- D'autoriser le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise, ou son représentant, à la signer.

**24C096 - MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE (MLVO) : SUBVENTION 2024 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT**

M. VILLEMMAIN :

*La délibération 24C096, que je présenterai moi-même, concerne la mission locale. Les administrateurs de cet organisme se déportent. Autrement dit, ils ne participent ni au débat, ni au vote. Il vous est demandé que nous travaillions en partenariat avec la mission locale et nous avons un certain nombre de personnes qui y siègent. Il vous est demandé d'accorder une subvention de fonctionnement de 152 651,50 €, et d'accorder une subvention de 10 000 € à la MLVO pour le soutien dans l'organisation des Rencontres de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat, mais également de lui accorder 10 000 € pour la gestion du suivi des clauses d'insertion. Avez-vous des questions à ce sujet ? Souhaitez-vous exprimer des oppositions ou des abstentions par rapport à cette délibération ? Je vous remercie. Il en est ainsi décidé. Nos collègues peuvent revenir.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 41 voix pour, 4 ne prenant pas part au vote

**DÉCIDE :**

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 152 651,50 € à la MLVO ,
  - D'accorder une subvention de 10 000 € à la MLVO pour le soutien dans l'organisation des Rencontres de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat
  - D'accorder une subvention de 10 000 € à la MLVO pour la gestion du suivi des clauses d'insertion
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**24C097 - FINANCEMENT DES RENCONTRES DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRENEURIAT 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPOH**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur ROBERTI présentera la délibération concernant le financement. Monsieur ROBERTI, vous avez la parole pour le financement des rencontres de l'emploi.*

M. ROBERTI :

*Il existe une convention de partenariat avec la CCPOH qui nous versera très royalement 5 000 €. Je ne rentre pas dans les détails, mais il s'agit d'une demande récurrente.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. Avez-vous des questions à ce sujet ? Des personnes souhaitent-elles s'abstenir quant à cette délibération ou s'y opposer ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec la CCPOH pour la co-organisation des Rencontres de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat 2024,

- D'accepter le versement d'une contribution de 5 000 € de la CCPOH à l'ACSO,
- D'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**24C098 - COPROPRIETE DE LA COMMANDERIE A NOGENT SUR OISE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION D'UN CONCESSIONNAIRE POUR L'OPERATION DE RECYCLAGE DE LA COPROPRIETE**

M. VILLEMMAIN :

*Madame ZRARI présentera la délibération concernant « La Commanderie ».*

Mme ZRARI :

*Effectivement, nous proposons de délibérer au sujet de l'opération de recyclage de la copropriété « La Commanderie ». Pour rappel, en 2019, la copropriété de « La Commanderie » était passée en « plan initiative copropriétés » de l'ANAH, ce qui a conduit à faire signer une convention de portage immobilier conclue entre la Ville de Nogent-sur-Oise, l'ACSO et CDC Habitat. Celle-ci arrive à échéance au 31 décembre 2024, et nous avons délibéré dans ce sens en décembre 2023 concernant le projet simplifié d'acquisition publique. Nous connaissons les difficultés financières de cette copropriété, nous n'allons pas les rappeler, puisque nous les avons plusieurs fois répétées et mises sur la table, ce qui a déclenché une procédure de carence. Selon l'ordonnance de janvier 2024, le Tribunal de Senlis nous a permis et nous a fourni les experts « bâtiment » et financier pour cette copropriété. Il convient donc, dans le cas où l'état de la carence sera déclaré par le Tribunal de Senlis, de mettre en place une opération globale permettant le recyclage de cette copropriété. Cette opération a vocation à s'inscrire dans un futur projet urbain, bien évidemment, par la Ville de Nogent-sur-Oise. De ce fait, nous vous demandons et nous vous sollicitons ce soir :*

- *pour approuver les objectifs, le périmètre, le programme et les éléments financiers prévisionnels de cette opération de recyclage,*
- *pour approuver le principe de réalisation de cette opération dans le cadre d'une concession, pour approuver également le principe du lancement d'une consultation engagée selon une procédure de négociation et par laquelle l'ACSO apporte une participation financière prévisionnelle de 5 000 000 €,*
- *pour autoriser, le cas où la procédure est déclarée infructueuse, le Président de l'ACSO ou son représentant à relancer cette consultation selon la procédure adéquate,*
- *pour autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de l'opération, notamment auprès de l'ANAH,*
- *et enfin, pour autoriser le Président ou son représentant à signer, au nom de l'ACSO, tous les actes nécessaires à la mise en place de ces articles précédents.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci, Madame ZRARI. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver les objectifs, le périmètre, le programme et les éléments financiers prévisionnels de l'opération de recyclage de la copropriété La Commanderie à Nogent sur Oise figurant en annexe de la présente délibération.
- D'approuver le principe de réalisation de cette opération dans le cadre d'une concession prévue à l'article L. 300-10 du code de l'urbanisme.

- D'approuver le principe du lancement d'une consultation engagée selon une procédure de négociation ayant pour objet une opération de recyclage – démolition de la copropriété La Commanderie à Nogent sur Oise, à laquelle l'ACSO apporte une participation financière prévisionnelle de 5 000 000 €.
- D'autoriser dans le cas où la procédure est déclarée infructueuse, le Président de l'ACSO, ou son représentant à relancer la consultation selon la procédure adéquate.
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de l'opération notamment auprès de l'ANAH.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer au nom de l'ACSO tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des articles précédents.

#### 24C099 - GDV - CONVENTION ACSO / ADARS

##### M. VILLEMMAIN :

*Madame ZRARI, toujours, présentera la délibération concernant la convention « ACSO / ADARS ».*

##### Mme ZRARI :

*Tout à fait. Il s'agit encore d'une délibération classique. Dans le cadre de nos obligations quant au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'ACSO a conclu une convention avec l'ADARS. Celle-ci a plusieurs missions, celle d'apporter un accompagnement socio-professionnel aux familles, un accompagnement post-relogement, et la médiation entre les gens du voyage, l'ACSO et parfois, ponctuellement, les riverains et les habitants du territoire en général. Nous rappelons également que d'autres groupes pourront être identifiés, comme celui de Quai d'Aval. Le budget de cette convention est porté au maximum à 18 000 € TTC par an. La convention est prévue ainsi pour une durée d'un an, et globalement, elle est reconduite chaque année, mais pour deux ans au maximum. Nous vous proposons, ce soir :*

- *d'approuver cette convention que je viens de citer,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes,*
- *d'imputer ces dépenses sur le compte et le budget de l'ACSO,*
- *et enfin, de dire que la présente délibération sera bien évidemment affichée et transmise à Madame le Sous-préfet de Senlis ainsi qu'à Monsieur le Trésorier de Senlis.*

##### M. VILLEMMAIN :

*Merci. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 45 voix pour, 2 ne prenant pas part au vote

##### **DÉCIDE :**

- D'approuver la convention entre l'ADARS et l'ACSO relative à l'accompagnement des gens du voyage sur le territoire ACSO, pour un budget annuel de 18 000€ TTC,
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- D'imputer les dépenses correspondant au compte prévu à cet effet sur le budget,
- De dire que la présente délibération sera affichée et qu'une ampliation sera transmise à :
- Madame le Sous-préfet de Senlis,
- Monsieur le Trésorier de Senlis.

**24C100 - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS EXTRASCOLAIRES ET PONCTUELS**

**M. VILLEMAIN :**

*Monsieur WEYN présentera la délibération concernant la convention de groupement pour les transports extrascolaires.*

**M. WEYN :**

*L'ACSO, sept communes du territoire ainsi que Creil Sud Oise Tourisme font partie d'un groupement de commandes pour l'organisation des transports extrascolaires et ponctuels. Des communes ont fait part de leur volonté d'intégrer ce groupement et les besoins en termes de transport ont évolué. Il est donc proposé de mettre fin à la convention actuelle au 31 août 2024 et d'instaurer une nouvelle convention qui comportera trois lots. Le lot 1 concernera les transports réguliers extrascolaires, le lot 2 concernera les transports ponctuels, et le lot 3 concernera les transports ponctuels avec séjour. Les communes, bien évidemment, pourront choisir d'adhérer à un ou à plusieurs lots. L'ACSO restera le coordonnateur du groupement. Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver le retrait de la convention actuelle au 31 août 2024 et d'approuver l'adhésion de l'ACSO au nouveau groupement de commande entre l'ACSO, ses communes et Creil Sud Oise Tourisme en rappelant une dernière fois que l'ACSO reste coordonnateur.*

**M. VILLEMAIN :**

*Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 44 voix pour, 3 ne prenant pas part au vote

**DÉCIDE :**

- D'approuver le retrait de la convention de groupement de commandes n°22-E-MOB-001 du 26 août 2022 à la date du 31 août 2024,
- D'approuver l'adhésion de l'ACSO au groupement de commandes entre l'ACSO, ses communes membres et l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme et d'adopter la convention constitutive de groupement désignant l'ACSO comme le coordonnateur,
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement et tout document afférent.

**24C101 - PROLONGATION DU DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES 2018-2020-2026**

**M. VILLEMAIN :**

*Madame LEHNER présentera la délibération concernant la prolongation du développement du schéma intercommunal.*

**Mme LEHNER :**

*Il y a quelques mois, nous avons établi tous ensemble le bilan de mise en œuvre de ce schéma de mutualisation. Nous avons ensuite soumis ce schéma de mutualisation à l'ensemble des communes de*

*l'ACSO pendant la période de décembre 2023 à mars 2024. Nous avons obtenu des retours totalement favorables quant à ce schéma de mutualisation. Ce soir, nous actons donc deux éléments : sa prolongation jusqu'à la fin du mandat, autrement dit, jusqu'à 2026, et puis, nous avons, au cours des perspectives qui avaient été présentées, proposé de rajouter deux points : l'accompagnement et le soutien aux communes membres d'une part, et le plan intercommunal de sauvegarde d'autre part. Ainsi, nous proposons de valider de manière plus ou moins définitive, maintenant que cela est passé par le prisme des communes, ces orientations.*

M. VILLEMMAIN :

*Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver la prolongation du schéma Intercommunal de mutualisation des services 2018-2020 pour le mandat 2020-2026, après avis favorable de l'ensemble des communes.

**24C102 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-OISE - AVIS SUR PROCEDURE DE MODIFICATION N°04**

M. VILLEMMAIN :

*Il s'agit d'une délibération concernant la Commune de Nogent-sur-Oise, et plus précisément, son PLU. La Commune de Nogent-sur-Oise nous a sollicités afin d'avoir notre avis concernant une modification du plan local d'urbanisme. Il s'avère que quelques difficultés sont rencontrées.*

*Nous recommandons à la Commune de Nogent-sur-Oise, dans le cadre de la modification de son plan d'urbanisme, la prise en compte des dispositions de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, ce qui est plus ou moins normal, s'agissant du reclassement des parcelles situées en zones UE et UC sur le site dit des Déménageurs Bretons, et faute de réseau existant actuellement :*

- *d'émettre un avis favorable sous réserve que le pétitionnaire prenne en charge la réalisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, depuis le réseau jusqu'à la parcelle,*
- *de dire que, s'agissant des projets de nature à augmenter significativement la charge d'effluent vers la station d'épuration intégrée au périmètre annexe, sa capacité ne permet pas d'émettre un avis favorable tant que celle-ci n'aura pas été augmentée dans le cadre d'une opération de mise en conformité inscrite dans la prochaine délégation de service public en investissement,*
- *et de m'autoriser à signer.*

*Si je connais bien le dossier, il concerne trois parcelles : deux sont raccordées à la STEP de Montataire, mais il est nécessaire de réaliser quelques travaux de mise en conformité des réseaux et d'un poste de refoulement. Par contre, les terrains qui sont situés derrière le parc de la vallée si je ne m'abuse, et Auchan, en face de la piscine, sont raccordés à la STEP de Villers-Saint-Paul et il faudra attendre que celle-ci soit, dans le cadre de notre délégation de service public qui sera renégociée l'année prochaine, remise aux normes avec une extension de capacité. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De recommander à la commune de Nogent-sur-Oise dans le cadre de la modification n°4 de son Plan local d'urbanisme, la prise en compte des dispositions du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés actuellement applicable, ainsi que des articles L113-18 à L113-20 du code de la construction et de l'habitation concernant la dotation des emplacements deux roues.
- S'agissant du reclassement des parcelles situées en zone UE en zone UC sur le site dit des « Déménageurs bretons » et faute de réseaux existants, d'émettre un avis favorable sous réserve que le pétitionnaire prenne en charge la réalisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement jusqu'à la parcelle.
- De dire que s'agissant des projets de nature à augmenter significativement la charge d'effluents vers la station d'épuration de Villers-Saint-Paul, intégrés au périmètre de l'annexe, sa capacité ne permet pas d'émettre un avis favorable tant que celle-ci n'aura pas été augmentée dans le cadre d'une opération de mise en conformité inscrite dans la prochaine délégation de service public en investissement.
- D'autoriser le Président à signer toute correspondance relative à ce dossier, et à solliciter les concertations nécessaires en amont de toute autorisation d'urbanisme.

**24C103 - CONTRAT DE VILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2024**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur BOSINO présentera la délibération concernant le contrat de ville.*

**M. BOSINO :**

*Il s'agit de délibérer, ce soir, concernant l'attribution d'un certain nombre de subventions, les subventions de l'Agglomération aux associations ou collectivités dans le cadre du contrat de ville. Je l'ai mentionné auparavant, nous sommes passés de cinq à sept quartiers prioritaires de la ville. Un comité de programmation se tient la semaine prochaine au sujet de la programmation des villes et de l'Agglomération avec l'État. L'État a augmenté sa dotation d'environ 80 000 €, vous l'avez compris, avec deux quartiers prioritaires supplémentaires. Nous sommes loin du compte, mais cela aurait pu être pire, puisque dans le cadre du coup de rabot, une diminution des crédits politiques de la Ville, de façon sensible, de plus de 50 000 000 € au niveau national nous avait été annoncée. Nous nous en sortons plus ou moins bien.*

*S'agissant de l'Agglomération, nous avons décidé d'attribuer une enveloppe de 230 000 € à des projets au niveau de l'Agglomération. Je rappelle que pour bénéficier des crédits politiques intercommunaux de la Ville, il est nécessaire que l'association intervienne auprès de deux villes et de deux quartiers différents. Vous avez la liste des quartiers. Nous avons réalisé une première répartition concernant des associations, avec des contrats pluriannuels d'objectifs pour quasiment 167 000 € et il est proposé, ce soir, de répartir le reste avec le tableau que vous avez. Je rappelle les objectifs, ils sont malgré tout importants pour la politique de la Ville, nous avons évoqué cela plus tôt, mais il s'agit d'aider les personnes qui habitent dans ces quartiers à pouvoir évoluer positivement : l'émancipation, le plein-emploi, la tranquillité et la sécurité publique, et les transitions écologiques et énergétiques. Le champ est très large, mais cela permet d'intervenir pour les associations et nos collectivités dans ces quartiers. Voilà ce qui vous est proposé ce soir et qui sera, a priori, validé la semaine prochaine dans le comité de programmation.*

M. VILLEMAIN :

*Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver, dans le cadre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville l'attribution de 51 900 euros de subventions pour la réalisation de 29 actions se répartissant entre 19 projets suivants :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Subvention attribuée
Rocknroll'art	Se réaliser	1500
INTERM 'AIDE	Culture, citoyenneté et place des familles en lien avec l'école	1000
La Faïencerie	Les p'tites tommettes	4500
CIDFF	Parcours confiance en soi à destination des femmes victimes de violence	2000
Femmes sans frontière	Action en faveur de la santé et du bien-être des femmes	1000
	Médiation sociale et accès aux droits auprès des publics éloignés	1000
	La citoyenneté dans tous ses états : parcours républicain	1000
	Dynamiques d'emploi et d'insertion au sein des quartiers	2000
Association nogentaise de l'audiovisuel ANA	Inspirantes : aller vers, aller plus loin !	1500
	L'apprentissage c'est ma voix	2500
SOS Racisme Creil	Actions d'information, de sensibilisation et d'accès aux droits en matière de lutte contre les discriminations	1000
Association Fer à coudre	Briser la glace	1000
	Osons rendre la parole	2000
	Promenade poétique clandestine	2000
Angad taekwondo Académie – ATA	Initiations sportives	1000
Centre Georges Brassens	Être informé et sensibilisé pour être bien avec soi et être en santé	2000
COVAL	Salon du livre	2000

CFP AUTEUIL PICARDIE	Potentielles	2000
Formalink	Coordination linguistique de l'agglomération creilloise	4000
Mission locale de la vallée de l'Oise	Road trip apprentissage	2000
	CEJ Allophone	2000
	Engagement 16/18	4000
La ligue de l'enseignement	Chantiers d'immersion et de découverte des métiers	1500
	Diagnostic en marchant pour le territoire de demain	500
	La caravane de l'engagement : comprendre pour agir	1000
Gaïndees girls	La redynamisation des lionnes	800
Fédération nationale de Teqball	Job dating FNTEQ 2024 : Trouve un job au pied des tours – Creil	3000
Tandem Immobilier	Aventure pédagogique immersive - Escape game ecogestes	1500
AU5V	Initiation aux bons comportements de sécurité à vélo aux jeunes et adolescents de quartiers prioritaires	600
TOTAL		51 900

- D'autoriser le Président à signer les 29 conventions d'attribution de subventions au titre l'appel à projet 2024 du contrat de ville.
- D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024.

#### **24C104 - PTLCD - MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LE MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION**

**M. VILLEMMAIN :**

*Madame DAILLY présentera la délibération concernant la mise en place d'un partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration. Il s'agit d'un très beau musée.*

**Mme DAILLY :**

*Oui, exact. À titre de rappel, le Musée national de l'histoire de l'immigration a pour mission de lutter contre les stéréotypes négatifs portés au sujet de l'immigration. Il propose une offre d'exposition mobile et de supports pédagogiques pour mener des actions hors les murs. Il s'agit de deux expositions. La première est intitulée « Frontières » et la deuxième, « Sortir des cases ». Celles-ci permettent de répondre aux objectifs du plan territorial de lutte contre les discriminations, et ces expositions intégreraient la collection dont nous disposons déjà au niveau de la MJD. Elles pourraient ainsi être mises à disposition de différents partenaires, d'associations, du CCAS, de centres sociaux ou d'établissements scolaires. Pour plus de détails, cette exposition, notamment, « Frontières », s'appuie*

*sur des réalités historiques, géographiques, économiques et humaines pour questionner nos représentations de la frontière, de la migration et des migrants. Les droits d'utilisation et de diffusion seront prévus jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025. Pour la deuxième, « Sortir des cases », il s'agit d'explorer la relation historique entre le développement de la bande dessinée et l'évolution des représentations de mouvements migratoires et des migrants. Les droits d'utilisation et de diffusion seront prévus jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026. La mise à disposition s'accompagne d'une biographie, d'une filmographie, et d'un kit d'animation, en lien avec chaque exposition. Le Musée propose également l'intervention gratuite d'une équipe d'animation composée de volontaires en service civique.*

*Il vous est demandé ce soir d'autoriser la création d'un partenariat avec le Musée de l'histoire de l'immigration, d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que la convention partenariale entre le Musée de l'histoire de l'immigration et l'ACSO, une convention partenariale pour l'exposition « Sortir des cases », ainsi que pour l'exposition « Frontières », et d'approuver la mise à disposition des expositions à titre gracieux auprès des partenaires.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Je vous remercie, Madame DAILLY. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir quant à cette délibération ou s'y opposer ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'autoriser la création d'un partenariat avec le Musée de l'histoire de l'immigration afin que l'ACSO puisse disposer de deux expositions mobiles accompagnées d'outils pédagogiques, intitulées « Frontières » et « Sortir des cases », destinées à mener des actions de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels pour lutter contre les stéréotypes sur l'immigration et les migrants au titre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Musée de l'histoire de l'immigration et l'ACSO en tant que partenaire-diffuseur de l'exposition « Frontières » lui conférant les droits d'utilisation et de diffusion à dater de la signature de ladite convention jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Musée de l'histoire de l'immigration et l'ACSO en tant que partenaire-diffuseur de l'exposition « Sortir des cases » lui conférant les droits d'utilisation et de diffusion à dater de la signature de ladite convention jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026.
- D'autoriser l'édition des panneaux de deux expositions « Frontières » et « Sortir des cases » avec leurs supports démontables pour un montant de 4 080 euros H.T. prévu au budget 2024.
- D'approuver la mise à disposition des expositions, à titre gracieux, aux partenaires de l'ACSO après signature d'une convention.

**24C105 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ACSO AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP CENTRE DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CERDD)**

**M. VILLEMMAIN :**

*Au sujet de la délibération 24C105, nous sommes partenaires du GIP CERDD, et l'objectif de ce comité est la fourniture d'outils méthodologiques et pratiques pour la réalisation de projets concernant l'environnement. Il nous faut désigner un membre. Notre collègue Bérénice TALL, qui porte cette délégation en tant que conseillère communautaire, est la personne que nous devons mandater pour participer à ce comité de développement. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer*

à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De désigner Madame Bérénice TALL, comme représentante élue de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, au sein du troisième collège des collectivités territoriales infra régionales, en vue de la participation aux assemblées générales du Groupement d'Intérêt Public Centre Ressources du Développement Durable Hauts de France ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

**24C106 - PROGRAMME WATTY A L'ECOLE - PASSATION D'UN AVENANT**

M. VILLEMMAIN :

*Au sujet de la délibération 24C106, Sophie, peux-tu la présenter ?*

Mme LEHNER :

*Oui. Je pense que vous connaissez désormais tous le projet « Watty à l'école » qui a vocation à sensibiliser les enfants au développement durable et particulièrement, aux économies d'énergie. Ce soir, nous vous proposons un avenant d'ajustement, puisque nous avons signé une convention initiale qui prévoyait une participation de 39 classes, et seules 26 classes se sont inscrites. Un ajustement est à apporter quant à la participation financière de l'ACSO, qui était de 12 240 € initialement et qui passe à 8 736 €, et pour rappel, ce dispositif est financé à 80 % par le dispositif des certificats d'énergie.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. Avez-vous des questions ? Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'approuver l'avenant n°3 en diminution de 28,6 % pour le coût du programme « Watty à l'école » pour l'année scolaire 2023-2024, passant le tarif de 12 240€ TTC à 8 736€ TTC,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat ACSO - Eco CO2 et tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

**24C107 - CHOIX DU MODE DE GESTION DES SERVICES DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

M. VILLEMMAIN :

*Concernant la délibération 24C107, en l'absence de Monsieur ROBERT, je la présenterai. Elle concerne le choix du mode de gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et de l'assainissement des eaux pluviales. Nos contrats arrivent à échéance avec notre délégataire. Nous devons donc repasser une délibération pour avoir un appel d'offres. Il ressort que la régie intéressée, le mode de gestion actuel des contrats principaux reste le mode... nous pensons qu'il s'agit du mode de*

*gestion le plus adapté au contexte local de l'Agglomération Creil Sud Oise et à ses objectifs. Vous avez les raisons et les objectifs principaux pour le futur régisseur. Il s'agit de la garantie de l'égalité de traitement des usagers, la garantie de la qualité du service, la prise en charge de l'exploitation des ouvrages et la réalisation des investissements nécessaires. Cela est lié à la délibération concernant le PLU de Nogent-sur-Oise.*

*Il vous est donc demandé de retenir la concession sous la forme d'une régie intéressée, de fixer la durée du futur contrat unique à 15 ans, du fait de l'investissement de la mise aux normes et de l'agrandissement de la STEP de Villers-Saint-Paul, d'approuver les orientations principales et les caractéristiques futures des services telles que décrites dans le rapport, d'approuver les objectifs principaux assignés, et de m'autoriser à lancer la procédure de consultation. Avez-vous des questions ? Jean-Pierre.*

M. BOSINO :

*Je dirai tout de même un mot. Il s'agit d'une décision importante ce soir, s'agissant du mode de gestion de l'eau, dans un contexte dans lequel l'eau, dans notre pays, comme dans le monde, n'est pas sans poser de problème. Nous en manquons ici, nous en avons trop là. Parfois, là où nous en manquons, nous en avons maintenant trop, et vice-versa, et la question de la gestion de l'eau deviendra de plus en plus prégnante et importante. Sans rallonger la soirée, je souhaiterais exprimer, me concernant, je l'avais indiqué en Bureau, j'étais plutôt pour la régie directe, soit la gestion par le public de l'eau, plutôt que de confier cette gestion à une entreprise privée. Nous les connaissons, quelles qu'elles soient, qu'il s'agisse de Suez aujourd'hui, ou qu'il s'agisse d'une autre, la situation serait la même. Il s'agit d'entreprises qui ont amassé une quantité très importante d'argent avec la gestion de l'eau au fil de ces années. D'ailleurs, les entreprises françaises de gestion de l'eau sont réputées dans le monde entier, car elles ont gagné beaucoup d'argent en France, mais pas uniquement, dans le monde également, concernant la gestion de l'eau. Je reconnais que la régie intéressée, telle qu'elle nous est proposée, et telle qu'elle nous régit d'une certaine façon encore actuellement, est mieux par rapport à ce que nous avons pu connaître dans le passé avec une simple délégation de service public pure et simple. La régie intéressée présente un certain nombre d'avantages pour nous permettre de mieux contrôler et de mieux surveiller l'entreprise qui est délégataire, mais il n'en reste pas moins que nous confions malgré tout la gestion de notre eau et de nos effluents à une entreprise privée. Je souhaitais simplement clarifier cela. Je vais évidemment voter le rapport, mais je tenais tout de même préciser que j'étais, a priori, plutôt favorable à la régie directe.*

M. VILLEMMAIN :

*Oui, nous ne pouvons pas être contre la régie directe qui est tout de même mieux. Comme dit le dicton, on n'est jamais mieux servi que par soi-même, mais il faut savoir si nous sommes en capacité de le faire et à quelles conditions. Pour ma part, je souhaiterais souligner, même si l'eau est gérée par une société privée, capitalistique, pour employer un terme que tu connais, Jean-Pierre, toutes les opérations qu'entreprend cette société pour apprendre et pour éduquer les habitants à la gestion de l'eau, la distribution d'appareils, des économiseurs d'eau au niveau des robinets. Je souhaite également souligner que la qualité d'une régie, qu'elle soit directe, qu'elle soit intéressée ou pas, est déterminée par le contrôle. Telle est la raison pour laquelle la régie intéressée est très intéressante par rapport aux autres. En effet, elle nous permet de nous intéresser directement au contrôle, et en plus de cela, nous partageons le résultat. Nous avons donc tout intérêt à travailler, à contrôler les résultats, puisque nous pouvons même contrôler les factures. D'autre part, nous imposons à notre prestataire un certain nombre de conditions : la tarification sociale et le prix de l'eau. Nous avons le prix de l'eau parmi les moins chers, je ne dis pas dans l'Oise, si j'ose le dire, au sein des Hauts-de-France, voire, dans ce cadre de la régie, au niveau national. Nous avons une qualité d'eau qui est très intéressante. Nous trouvons toujours de plus en plus – je vous prie de m'excuser l'expression – de choses « pas claires », mais il nous*

*est demandé de contrôler de plus en plus. Ce que nous ne cherchions pas hier, nous ne pouvions pas le trouver. S'il nous est demandé de le chercher aujourd'hui, nous le trouverons aujourd'hui. La qualité de notre eau présente néanmoins un seul défaut, vous le savez tous, elle est trop calcaire. Il faudra donc que nous travaillions à cette décarbonation. Je voulais également dire que nous prenons également soin de la réserve en eau, tu as parlé de la réserve en eau, nous agrandissons le périmètre de protection de nos champs captants, et je crois que nous devons être l'une des rares intercommunalités à avoir une zone de protection aussi large. Concernant la dernière acquisition, j'ai constaté des cultures de céréales pour éviter les intrants. Nous allons cultiver, sachant que nous avons des débouchés, du lin et du chanvre, pas à fumer, pour créer des matériaux biosourcés. Vous voyez que nous commençons à avoir une filière complète propre dans ce domaine, et je souhaite que nous continuions à travailler dans ce sens, et il faudra que nous l'imposions au futur délégataire, car il s'agit de l'avenir de nos réserves en eau. Cela n'est aucunement contradictoire avec les propos de Jean-Pierre.*

*Avez-vous des questions ? Des personnes s'opposent-elles à cette délibération ou s'abstiennent-elles ?  
Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 44 voix pour, 1 abstention

#### **DÉCIDE :**

- De retenir la concession sous la forme d'une régie intéressée pour la gestion et l'exploitation du Service Public d'Eau Potable et du Service Public d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (contrat unique) sur le périmètre communautaire ;
- De fixer la durée du futur contrat unique à 15 ans, à compter du 6 juillet 2025, ou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en cas de prolongation des deux contrats actuels. Cette durée permettra au concessionnaire d'amortir les investissements envisagés dans le temps. En option (variante obligatoire) une durée de 20 ans pourrait être envisagée ; il est prévu l'intégration différée de la commune de St Maximin au 16 mars 2026
- D'approuver les orientations principales et les caractéristiques futures des services telles que décrites dans le rapport annexé et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à déposer une offre ;
- D'approuver que les objectifs principaux assignés au futur régisseur intéressé seront les suivants :
  - Garantir l'égalité de traitement des usagers du service public
  - Garantir la qualité de services
  - Prendre en charge l'exploitation des ouvrages : renforcement de la gestion patrimoniale
  - Réaliser des investissements :
    - Télérelève des compteurs d'eau potable,
    - Traitement de la dureté de l'eau potable (décarbonatation),
    - Reconstruction / Extension de la station d'épuration de Villers Saint Paul,
    - Mise à niveau du système d'information géographique (SIG) en classe A pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement,
  - Mettre en œuvre des actions en termes de développement durable,
  - Renforcer les actions de communication,
  - Gérer la relation usager (accueil, gestion sociale).
- D'autoriser le Président à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

## **24C108 - AJUSTEMENT DU TARIF DE L'EAU**

**M. VILLEMMAIN :**

*Concernant l'ajustement du tarif de l'eau, je l'ai évoqué, cela me tombe dessus. Vous avez en page 2 les tableaux. Le budget annexe de l'eau potable a besoin de nouvelles recettes afin de couvrir les dépenses liées aux travaux de maintien en état des équipements et particulièrement, le réseau d'eau potable. Les conditions budgétaires actuelles permettent de baisser la part variable de l'ACSO du prix de l'assainissement de 0,10 € pour augmenter la part variable du prix de l'eau potable de 0,10 €. Il s'agit de budgets différents. Veuillez m'excuser pour l'image, mais il ne s'agit pas de vases communicants. L'excédent de l'un ne peut pas passer à l'autre. Nous sommes donc obligés, pour avoir cet effet de vases communicants, de baisser d'un côté pour augmenter de l'autre. Le résultat est que cela est indolore pour l'ensemble des usagers de notre Agglomération, sauf les communes comme Rousseloy, par exemple. En effet, ces communes ne peuvent pas se rattraper sur l'assainissement. Avez-vous des questions ? Oui.*

**M. BROCHOT :**

*Merci, Monsieur le Président. Autour de cette table, nous avons tous bien compris qu'il s'agit d'un jeu à somme nulle, que cela ne coûtera pas d'argent supplémentaire à l'ensemble des usagers. Cependant, il n'est pas absolument exclu que quelques esprits malins, mal intentionnés et qui ont une vision biaisée de la situation créent de l'agitation autour du fait que des prix augmentent, sans jamais évoquer le fait qu'en contrepartie et en compensation, le prix d'un autre service diminue pour ramener l'ensemble à un jeu à somme nulle. Ma question est donc la suivante : « Nous donnons-nous les moyens de communiquer à l'égard des usagers en insistant très fort, en grande police, concernant le fait qu'au bout du compte, tout cela se compense et cela ne leur coûtera pas plus cher ? ».*

**M. VILLEMMAIN :**

*Vous êtes bien précautionneux envers les absents qui sont d'habitude du même côté que vous dans vos conseils, mais nous pouvons réaliser cela. Il s'agit tout de même de quelque chose qui est garanti, sachant que, je rappelle, si vous consommez 50 m<sup>3</sup> en eau potable, 50 m<sup>3</sup> d'eau traitée vous sont facturées. Je retiens la proposition, Monsieur BROCHOT. Avez-vous d'autres questions ? Des personnes s'opposent-elles à cette délibération ou souhaitent-elles exprimer leur abstention ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- De fixer la part variable de l'eau à 0,2591 € HT/m<sup>3</sup> à compter du 1er juillet 2024,
- De fixer la part variable de l'assainissement à 0,12 € HT/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

## **24C109 - ADHESION IDEAL CONNAISSANCE**

**M. VILLEMMAIN :**

*La délibération 24C109 concerne l'adhésion à Ideal Connaissance. Il s'agit de la plus grande plateforme collaborative en ligne dédiée aux acteurs de la sphère publique, organisée autour de 38 communautés professionnelles de métiers. Les services de l'eau de l'ACSO exercent un corpus de compétences liées à l'eau, et nous vous demandons de pouvoir profiter de ces compétences. L'adhésion pour 2023 était de 3 213 €. Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette délibération ou s'abstenir ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'adhérer à Ideal Connaissance pour un montant annuel estimatif de 3300€ TTC ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette adhésion et sa mise en œuvre.

**24C110 - AVENANT À LA CONVENTION DE RÉSIDENCE MISSION CLEA - EMILIE BREUX**

M. VILLEMMAIN :

*La délibération 24C110 sera présentée par Monsieur MARTIN.*

M. MARTIN :

*Merci. Pour rappel, les CLEA mis en œuvre par l'ACSO, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, la Direction des services départementaux, l'Éducation nationale de l'Oise, visent à favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique des élèves et des habitants du territoire. Deux résidences-mission sont menées par l'artiste Émilie BREUX du 30 janvier au 20 juillet 2024 dans 20 structures locales. La résidence nécessite l'achat de matériels artistiques pour les actions menées dans un calendrier très contraint, avec un budget de 5 000 €. Un avenant est proposé pour définir les conditions de remboursement des achats de matériel dans le cadre des projets des CLEA.*

*Il est demandé au Conseil communautaire d'octroyer un montant de 5 000 € pour l'achat de matériel à l'artiste Émilie BREUX dans le cadre des projets CLEA menés sur le territoire, d'approuver les termes de l'avenant à la convention de résidence-mission et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer. Merci.*

M. VILLEMMAIN :

*Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Des personnes s'opposent-elles à cette délibération ou souhaitent-elles exprimer leur abstention ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'octroyer le montant de 5 000 € pour l'achat de matériel à l'artiste Emilie BREUX dans le cadre des projets CLEA menés sur le territoire.
- D'approuver les termes de l'avenant à la convention de résidence-mission et d'autoriser le président ou son représentant à le signer.

**24C111 - CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAIENCERIE DE CREIL POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL MOSAIQUE 2024 SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ACSO**

M. VILLEMMAIN :

*La délibération suivante concerne la convention et la demande de subvention du Théâtre de la Faiencerie.*

M. MARTIN :

*Le Théâtre de la Faïencerie de Creil, en tant qu'équipement culturel, avec une programmation interdisciplinaire, organise le Festival Mosaïque 2024 du 26 au 29 septembre. Depuis 2019, le Théâtre de la Faïencerie a lancé des festivals pour ouvrir le territoire, incluant un festival des arts de la rue. Il s'agit de la cinquième édition du festival, avec un budget de 304 058 €, augmenté chaque année en raison des contraintes sécuritaires et obligatoires, la volonté étant de porter une programmation au sein de tout le territoire de l'Agglomération. La Faïencerie demande une subvention de 100 000 €. L'ACSO, en tant qu'organisateur, mettra des buses pour faciliter l'accès aux lieux de spectacle et utilisera ses outils de communication pour promouvoir le festival et organiser le temps institutionnel d'inauguration qui est prévu cette année à Saint-Vaast-lès-Mello. Une convention entre le Théâtre de la Faïencerie et l'ACSO définira les modalités de la mise en œuvre et de la collaboration.*

*Il est demandé au Conseil communautaire d'octroyer une subvention de 80 000 € pour soutenir le Théâtre de la Faïencerie dans l'organisation du Festival Mosaïque et ainsi permettre son déploiement dans les communes de Saint-Vaast-lès-Mello, Thiverny, Cramoisy, Rousseloy, Maysel, Saint-Leu-d'Esserent et Saint-Maximin, d'approuver les termes de la convention pour la délivrance de la subvention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer. Merci.*

M. VILLEMAIN :

*Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Des personnes souhaitent-elles s'abstenir quant à cette délibération ? Des personnes s'y opposent-elles ? Je n'en constate pas.*

*Concernant le Festival Mosaïque, je souhaite que les services s'emparent de ce Festival, en particulier, le service « Communication », et que nous ayons une démarche qui s'apparenterait à : « Festival Mosaïque, venez visiter l'ACSO ! ». En effet, des spectacles ont lieu dans les 11 communes, je me suis aperçu en discutant avec des personnes qui n'habitent pas l'Agglomération qu'elles vont voir jusqu'à trois spectacles du Festival Mosaïque. Je pense que, justement, au bord de nos axes routiers, à l'entrée de l'agglomération et autres, il est nécessaire que nous installions des panneaux, il est nécessaire que nous lancions des campagnes de publicité dans les journaux : « Festival Mosaïque, venez visiter l'ACSO ! ». Je sors cette idée comme elle est venue, j'y ai pensé cette nuit, car je ne dormais pas, je toussais trop, et je crois qu'il peut être intéressant de vendre positivement le Festival Mosaïque, mais en même temps, vendre nos communes. Que les personnes viennent assister à des spectacles à Rousseloy, à Maysel, à Montataire, à Creil, à Nogent-sur-Oise, à Villers-Saint-Paul, à Saint-Leu-d'Esserent ou à Saint-Maximin, parmi les 11 communes, je trouve cela intéressant, et nous leur ferons découvrir, elles pourront découvrir ce jour-là la Maison de la Pierre, l'Abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent, l'Église de Saint-Vaast-lès-Mello, le Château de Creil ou le Château de Montataire.*

M. ROSIER :

*Pour ma part, je l'ai fait.*

M. VILLEMAIN :

*Très bien.*

M. ROSIER :

*J'ai affiché sur les routes départementales : « Venez manger bio, pas cher et de qualité. » Je l'avais promis au premier Conseil communautaire, donc je vous invite à venir à Rousseloy pour déguster des*

*produits bios et excellents. Tout le monde m'affirme que maintenant, l'ACSO possède de très bons produits bios. J'ai fait mon œuvre.*

M. VILLEMAIN :

*Très bien. « Venez visiter et manger l'ACSO ! ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE :**

- D'octroyer une subvention de 80 000 € pour soutenir le Théâtre de la Faïencerie dans l'organisation du Festival Mosaïque et ainsi permettre son déploiement dans les communes de Saint Vaast les Mello, Thiverny, Cramoisy, Rousseloy, Maysel, Saint-Leu d'Esserent et Saint- Maximin.
- D'approuver les termes de la convention pour la délivrance de la subvention et d'autoriser le président ou son représentant à la signer.

**INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2024****M. VILLEMAIN :**

*Les deux autres rapports sont des rapports d'intervention concernant les décisions prises par le Bureau et par le Président. Je vous remercie. Bonne soirée. Si nous ne nous revoyons pas d'ici là, passez de bonnes vacances.*

**INFO 02 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

OBJET	DATE DE CERTIFICATION EXECUTOIRE
AVENANT N°2 A L'ACCORD CADRE 20MPUR001 AVEC DM SERVICES RELATIF AU MARCHÉ SUBSEQUENT N°1 GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL – GESTION D'EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE (SANS INCIDENCE FINANCIERE)	28/03/24
AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC 23BAT06 AVEC EUROVIA PICARDIE RELATIF A LA REFECTION DE LA COUR EN BETON, FOURNITURE ET POSE D'UNE CUVE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIES POUR L'ALIMENTATION DE LA STATION DE LAVAGE ET LES SANITAIRES, REPRISE DES RESEAUX EU/EP AU GARAGE DE VILLERS SAINT PAUL – RALLONGEMENT DU DELAI D'EXECUTION DE 4 MOIS INITIALEMENT FIXE A 10 SEMAINES (SANS INCIDENCE FINANCIERE)	12/04/24
ACCORD CADRE DE SERVICES N°24BAT03 AVEC SARL AEM ELEC RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE – ACTE D'ENGAGEMENT LOT N°3 – POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 40 000 € HT	02/04/24
ACCORD CADRE DE SERVICES N°24BAT03 AVEC EUROFEU SERVICES RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE – ACTE D'ENGAGEMENT LOT N°4 – POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 40 000 € HT	02/04/24
MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N°24BAT04 AVEC MULTIFORM RELATIF A L'IMPLANTATION, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SALLE DE MUSCULATION AU DOJO DU STADE MARIE CURIE A NOGENT SUR OISE – ACTE D'ENGAGEMENT – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 98 343,82 € HT	21/03/24
ACCORD CADRE DE SERVICES N°24BAT05 AVEC SECHE ASSAINISSEMENT RELATIF A L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX USEES, D'EAUX PLUVIALES ET POSTES DE RELEVAGE GYMNASES ET BATIMENTS DE L'ACSO – ACTE D'ENGAGEMENT	03/04/24
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC PIDEM CONSTRUCTION RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°1 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 20 227,70 € HT	03/05/24
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC SARL MS BAT RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°2 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 26 797,93 € HT	03/05/24
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC MARISOL SAS RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°3 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 26 772,15 € HT	03/05/24

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC SAS ODH RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°4 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 15 076,20 € HT	06/05/24
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC SARL AEM ELEC RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°5 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 15 820,27 € HT	03/05/24
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC SARL ASFB RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°6 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 15 000 € HT	03/05/24
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC CAP ENERGIE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°7 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 24 050 € HT	03/05/24
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24DSU01 AVEC SAS ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOCAL CARREFOUR DES FEMMES A CREIL – LOT N°8 – POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 12 488,61 € HT	03/05/23
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24EAU01 AVEC HYDREA RELATIF A LA REHABILITATION ET REDIMENSIONNEMENT DU POSTE BAROCHE A SAINT-LEU-D'ESSERENT POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DE 185 489 HT	04/03/24
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24EAU02 AVEC TPIP SARL RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA DEFENSE INCENDIE : RESERVES D'EAU ET POINT D'EAU NATURELS OU ARTIFICIELS POUR UN MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE 150 000 € HT	10/04/24
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24EAU03 AVEC COLAS FRANCE RELATIF AU RENFORCEMENT DU RESEAU ADDUCTION EAU POTABLE ET REPRISE DE LA CHAUSSEE – ROUTE DE CRAMOISY – CRAMOISY/SAINT VAAST LES MELLO - LOT N°1 - POUR UN MONTANT MAXIMUM DE COMMANDES FIXE A 480 000 € HT	10/04/24
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°24EAU03 AVEC COLAS FRANCE RELATIF AU RENFORCEMENT DU RESEAU ADDUCTION EAU POTABLE ET REPRISE DE LA CHAUSSEE – ROUTE DE CRAMOISY – CRAMOISY/SAINT VAAST LES MELLO - LOT N°2 - POUR UN MONTANT MAXIMUM DE COMMANDES FIXE A 250 000 € HT	10/04/24
MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°24HAB02 AVEC DM SERVICES RELATIF A LA GESTION D'EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE POUR UN PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE EGAL A 176 957,40 € HT.	25/04/24
CONVENTION N°24EPIN006 DE MISE A DISPOSITION DES GYMNASES INTERCOMMUNALES - JULES UHRY - ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET L'ASSOCIATION TAP DANCE ET JAZZ – 24/03, 14/04 ET 09/06/24	21/03/24
CONVENTION N°20EDEV005_AV1 DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LA COMMUNE DE CREIL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS RELATIFS A LA CREATION D'UN PORT FLUVIAL	26/03/24
ARRETE DU PRESIDENT N°24ADEV01 POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMERCANTS IMPACTES PAR LES EMEUTES URBAINES	28/03/24
CONVENTION D'ADHESION N°24EHAB003 ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	04/04/24

CONVENTION N°22EBAT012_AV1 DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE	10/04/24
CONVENTION N°24ESIG001 DE MISE A DISPOSITION D'APPLICATIONS ET DONNEES DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE COMMUNAUTAIRE ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET OISE HABITAT	10/04/24
CONVENTION N°24EBAT024 DE MISE A DISPOSITION DU STADE MARIE CURIE ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET L'ASSOCIATION KARATE DE CREIL – 20 AVRIL 2024	10/04/24

CONVENTION N°24EBAT023 DE MISE A DISPOSITION DU STADE MARIE CURIE ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LE COMITE OISE JUDO – 14/04, 27/04 ET 28/04/24	10/04/24
CONVENTION N°24EBAT021 DE MISE A DISPOSITION DES GYMNASES INTERCOMMUNALES – JULES UHRY - ENTRE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET L'ASSOCIATION ACDG BASKET	10/04/24
AVENANT N°1 A LA CONVENTION 19EPIN010_AV1 D'AMENAGEMENT, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE PROMOTION DES CHEMINS DE RANDONNEE	23/04/24
ARRETE DU PRESIDENT 24ASAJEG06 – DESIGNATION DE MADAME EMILIE LAMMELIN RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES	18/04/24
CONVENTION N°24EEAU002 FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE L'ASSOCIATION MORANCY, RECONNUE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	30/04/24
CONVENTION N°24EPIN001 DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'OISE ET LES PARTENAIRES POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VEILLE QUALITE DES SENTIERS SURICATE@SENTINELLE	06/05/24



Le Président,  
 M. Claude VILLEMAIN  
*[Signature]*



Le secrétaire de séance,  
 M. André OUIZILLE  
*[Signature]*